

## Chargé de td

Par **Vardaria**, le **22/02/2010** à **11:45**

D'après ce qu'on entend, il y a une pénurie de chargés de td à Nancy ma question est donc de savoir pourquoi ?

Les doctorants ne veulent plus le faire ?

Y a-t-il un problème de rémunération ?

J'ai eu un chargé de td assez catastrophique qui ne préparait pas les séances etc...

Par **Yann**, le **22/02/2010** à **13:10**

Il faut savoir que chargé de td si on le fait correctement ça demande un boulot énorme.

- Préparer des séances sur des sujets que l'on ne maîtrise pas toujours ou qui sont loin derrière sois.
- Se taper les corrections des exams et des travaux qu'on donne d'une semaine sur l'autre.
- Arriver à s'entendre avec le prof chargé de la matière.
- Se farcir des étudiants qui ont plus ou moins préparé leurs td et qui écoutent plus ou moins ce qu'on dit, qui vous allumerons au moindre faux pas et ne supporterons pas les remarques.
- Avoir un emploi du temps pourri.
- Être payé au lance pierre une misère et six mois après.
- Concilier tout ça avec ses propres obligations universitaires.

Bref il faut être sacrément motivé. type unknown  type unknown

Par **Yn**, le **22/02/2010** à **14:06**

Yep, d'accord avec [i:16za6zc2]Yann[/i:16za6zc2], tout ça en préparant généralement la thèse, faut être sacrément motivé. 8) page not found or type unknown

Par **Vardaria**, le **22/02/2010** à **17:31**

Je me doutais de tout cela bien évidemment.

Il faudrait peut-être trouver un solution. Avoir un chargé de TD en droit civil spécialisé en droit pénal c'est pas terrible. Peut-être faudrait-il revenir au système des années 70 où les chargés

:?: :?:

de td ne faisaient que cela (enfin je crois Image not found or type unknown)

Par **Yann**, le **22/02/2010** à **17:58**

Il n'y a pas de mystère, le nœud du problème c'est le financement...

Par **SedLex**, le **22/02/2010** à **18:24**

Si plus de financement, soit un emploi différent de l'impôt, soit plus d'impôts.

La seconde solution ne me paraît pas souhaitable. Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **22/02/2010** à **20:19**

Bonsoir Vardaria,

Il y a plusieurs raisons.

D'après ce que j'ai compris, un décret pris cette année aurait un peu chamboulé les choses en interdisant aux élèves avocats, élèves notaires et autres d'être chargés de TD s'ils n'ont pas trouvé de stage dans le cadre de leur diplôme - pas encore trouvé le décret mais c'est ce qu'on dit à l'administration.

Donc des chargés de TD n'ont pas pu être embauchés en raison du décret, et on a cherché notamment des avocats (la condition pour eux étant deux ans d'expérience).

Concernant les doctorants, c'est particulier aussi : il existe des doctorants contractuels (rémunérés pour faire leur thèse sur une certaine durée + enseignement + travail en labo) et des doctorants sans allocations (ils peuvent faire des TD en étant simplement vacataires). Sont également vacataires les professionnels tels qu'assistants de justice, notaires, avocats...

Les doctorants contractuels sont tenus conventionnellement à un certain nombre de groupes de TD, en principe 4 par semestre. Normalement ils ne doivent pas dépasser un certain nombre d'heures, sachant qu'à côté ils ont leur thèse, les formations obligatoires du CIES, les stages, les formations de l'école doctorale, les corrections d'examens et la préparation des TD.

Comme disait Yann, on n'enseigne pas forcément en TD sa spécialité. Soit on est affecté à une matière où il manque des personnes, soit on demande à un prof s'il cherche des chargés

de TD.

Tu peux arriver dans une équipe de plusieurs chargés de TD où les fiches sont déjà faites, mais où il n'y a pas de correction commune ; dans une équipe où on te demande de faire toi-même les fiches ; avec un prof qui te communique son cours ; ou un prof qui ne te dit pas ce qu'il voit en cours. On peut te communiquer la fiche de TD quelques jours avant la séance, ou quelques semaines. Tu peux être aussi obligé de revenir sur des points pendant une séance si un collègue a parlé d'une chose précise, pour que tout le monde soit au même niveau.

Cette année c'est assez désorganisé à cause du décret. Mais il y a eu aussi des soucis entre les unités, car certaines ont 5 chargés de TD, et d'autres 4, le nombre d'étudiants dans les groupes variant.

Les abandons d'études sont aussi un facteur, on avait prévu un certain nombre de groupes et d'étudiants, et il manque parfois une dizaine de personnes dans la classe. Beaucoup d'étudiants se dispensent de venir en disant qu'ils ont droit à 5 absences par matière alors qu'ils ne peuvent avoir sur 5 absences sur toute l'année. Du coup ils ne seront pas admis à passer les examens. Ca demande une réorganisation des groupes et des chargés.

Ce qui est dommage, c'est que les chargés de TD " privés " de certaines boites de soutien ne peuvent pas être chargés de TD en fac. Ou que des personnes tout à fait capables sont empêchées d'enseigner car élèves avocats. En plus il y a eu des démissions, ce qui a augmenté le nombre des groupes de certains collègues.

Mais si les étudiants travaillent convenablement, un chargé de TD non spécialiste de la matière ne leur portera pas préjudice. On dit souvent qu'il n'y a pas de bons profs, il y a de bons étudiants. C'est un peu ça.